

INFORMATIONS À L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR/EUSE

Directives relatives au stage d'une année de l'ESC d'Aarau

Valables à partir d'avril 2022

Kontakt Cyrill Engeli, Leiter WMS Aarau, Telefon +41 62 834 67 00, cyrill.engeli@ag.ch
Lukas Meier, Koordinator Praktika, Telefon +41 62 834 67 00, lukas.meier@altekanti.ch

1. Bases juridiques

- Ordonnance sur la maturité professionnelle du 30 novembre 1998
- Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle du 4 février 2003
- Aide-mémoire III du 15 mai 2008
- Directives du 26 novembre 2009 concernant l'organisation de la formation professionnelle initiale de la procédure de qualification au sein des écoles de commerce
- Plans d'études standards concernant la formation à la pratique professionnelle et l'enseignement scolaire au sein des écoles de commerce
- Ordonnance relative à la loi d'introduction concernant la loi sur la formation professionnelle, art. 16, al. 2

2. Stagiaires

Les stagiaires apportent un large savoir théorique et disposent d'une petite expérience pratique. En principe, les stagiaires âgé(e)s d'au moins 18 ans travaillent cinq jours par semaine durant toute l'année, en tenant compte des droits aux vacances usuels.

3. Formation préalable

Après trois ans d'enseignement à temps plein à l'Ecole Supérieure de Commerce de la Alte Kantonsschule Aarau, les étudiant(e)s ont achevé leur formation scolaire initiale durant laquelle ils ont rédigé une unité de formation (UF) et trois unités de travail (UT) en vue de l'acquisition du certificat fédéral de capacité avec maturité professionnelle commerciale.

Les matières principales de cette formation axée sur la pratique sont économie et droit, les langues, les mathématiques et l'information, ainsi que communication et administration. La formation est complétée par des diplômes de langue reconnus à l'échelle internationale (Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELF), First Certificate in English (FCE)) et le certificat reconnu à l'échelle internationale pour les utilisateurs d'outils informatiques (ECDL).

Afin de pouvoir obtenir leur CFC, ainsi que leur maturité professionnelle, les étudiant(e)s doivent acquérir une expérience professionnelle. Conformément à l'Ordonnance du SEFRI1 sur la formation professionnelle initiale d'employé de commerce/employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC), celle-ci doit être acquise par le biais d'un stage d'une année à plein temps au sein d'une entreprise.

4. Recherche d'une place de stage

La recherche d'une place de stage est de la responsabilité de l'étudiant(e). L'Ecole Supérieure de Commerce de la Alte Kantonsschule Aarau, ainsi que les organisations du monde du travail locales et le Service de la formation professionnelle les conseillent et soutiennent dans leur démarche. L'Ecole Supérieure de Commerce transmet les connaissances nécessaires pour rechercher un poste avec succès et tient un registre des entreprises de stage potentielles.

5. Objectif

Le contenu de l'année pratique est basé sur le dossier de formation et de prestations correspondant de la branche de formation et d'examens responsable.

6. Durée

L'année de stage dure 12 mois et doit débiter avant la mi-août (recommandation: 1er août – 31 juillet).

7. Branches

Pour l'instant, les branches de formation suivantes sont à disposition:

- Service et administration S&A
- Système bancaire
- Administration publique.

Chaque formation ne pouvant être attribuée aux branches de la banque ou de l'administration publique fait partie de la branche S&A. L'école se charge d'inscrire les stagiaires auprès de la branche correspondante.

8. Dossiers de formation et de prestations (DFP)

La branche commande les classeurs contenant le dossier de formation et de prestations pour les stagiaires et se charge de les leur transmettre.

9. Cours interentreprises (CIE)

Ceux-ci ont lieu selon les directives de la branche de formation et d'examen compétente (S&A 6 jours, administration publique 8 jours, banque 16 jours). La première journée de CIE a lieu avant le début de l'année de pratique.

Les organisations du monde du travail (OrTra) préparent les stagiaires aux examens finaux dans le cadre de plusieurs cours interentreprises et les laissent également présenter une unité de formation dans un cours interentreprises.

10. Examen de pratique professionnelle

L'examen de pratique professionnelle est conduit comme suit:

1. Deux situations de travail et d'apprentissage (STA) ont lieu pendant le stage et sont supervisées et évaluées par l'entreprise.
2. La première unité de formation (UF) a eu lieu dans le cadre de l'enseignement scolaire dans la matière parties pratiques intégrées (PPI).
 - o Dans la branche OVAP, une seconde unité de formation a lieu pendant le stage et est supervisée et évaluée par l'entreprise.
 - o Dans la branche S&A, deux contrôles de compétence CI ont lieu sous la forme de présentations d'œuvre (via la plateforme en ligne KONVINK) et sont évalués par les responsables des CI. Les employeurs/euses sont prié(e)s de mettre à disposition aux stagiaires environ 15 heures de travail par contrôle de compétence. Les cours interentreprises ont été complétés par deux journées CI supplémentaires en tant que cours sans présence dans l'environnement d'apprentissage numérique KONVINK.
3. L'examen écrit (situations et cas pratiques) est mené par la branche (organisation du monde du travail OrTra) et a lieu dans le cadre de la procédure ordinaire de qualification à la fin du stage.
4. L'examen oral avec des situations pratiques nécessitant des capacités de communication est également mené par la branche (organisation du monde du travail OrTra) et a lieu dans le cadre de la procédure ordinaire de qualification vers la fin du stage.

La Alte Kantonsschule Aarau offre volontiers le soutien nécessaire pour la mise en pratique des STA.

11. Exigences aux entreprises

L'année de pratique doit avoir lieu dans une entreprise garantissant une activité commerciale variée et pouvant soutenir les stagiaires. Le cours de formation pour formateurs/trices n'est pas nécessaire.

12. Formulaire de contrat

Le contrat de stage est approuvé et cosigné par l'école sur la base du plan opérationnel.

Pour la signature du contrat, il faut utiliser le formulaire de stage officiel (cf. www.altekanti.ch / WMS / Praxisjahr). L'Ecole Supérieure de Commerce fait parvenir ce formulaire signé par tous les partis en 4 exemplaires à la Section Formation Professionnelle du Département de l'éducation BKS.

13. Coût

Les cours interentreprises (CIE), ainsi que le dossier de formation et de prestations sont financés par l'entreprise. Il s'agit de frais dans le cadre d'environ CHF 1'500.- par stagiaire qui seront directement facturés. Ces frais comprennent également les dépenses pour les examens finaux.

De plus, CHF 80.- seront à payer pour l'utilisation de la plate-forme « KONVINK » et CHF 320.- pour les deux journées supplémentaires de cours sans présence avec KONVINK (branche S&A)

14. Salaire

Les salaires des stagiaires pendant l'année de pratique sont à négocier librement; le minimum recommandé est le salaire d'apprentis en troisième année d'apprentissage.

15. Encadrement par l'employeur/euse

L'entreprise transmet les connaissances fondamentales de la branche sur la base du dossier de formation et de prestations de la branche de formation et d'examens compétente.

16. Certificat de stage

L'entreprise établit un certificat de stage à la fin de l'année de stage (CO, art. 346a).

17. Surveillance et contact avec l'école

L'année de stage est supervisée par l'école avec la Section Formation Professionnelle du BKS. Un/e enseignant/e se chargera du contact entre l'école et l'entreprise

18. Plus d'informations

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Cyrill Engeli
Directeur ESC Aarau
Bahnhofstrasse 91
5001 Aarau
062 834 67 00
cyrill.engeli@ag.ch

Lukas Meier
Placement professionnel ESC
Bahnhofstrasse 91
5001 Aarau
062 834 67 00
lukas.meier@altekanti.ch

Aarau, Avril, 2022